## Avis public

**Québec –2 mai 2013** – Le public est invité à participer aux séances publiques sur le projet d'infrastructures portuaires et de gestion des sédiments proposé par Canadian Royalites Inc. à la Baie Déception, qui auront lieu les 6 et 7 mai 2013.

## LES SÉANCES AURONT LIEU À :

Kangiqsujuaq	Salluit	
6 mai 2013	7 mai, 2013	
19:00	19:30	

Les séances publiques sont tenues par le Comité Fédéral d'examen Nord de la Convention de la Baie James et du Nord Québécois. Les séances visent à donner une opportunité au public d'exprimer des opinions sur le projet et les impacts du projet, ou de présenter un mémoire

Les personnes intéressées à déposer un mémoire ou faire une presentation orale aux séances sont invitees à exprimer leur intention avant les audiences au Comité. Toutefois, aucune notification préalable n'est requise pour poser des question et exprimer des commentaires durant les séances.



Le projet d'aménagement d'infrastructures portuaires et de gestion des sédiments à la Baie Déception consiste en la construction d'un quai permanent et la disposition de sédiments de dragage en milieu terrestre. Le site du projet est localisé dans la Baie de Déception près de Salluit dans le territoire du Nunavik. Le quai permanent vise à offrir une infrastructure pour transborder le concentré de cuivre et de nickel qui sera produit par Canadian Royalties Inc. pour l'acheminer par bateau vers des fonderies en Europe. L'infrastructure serait composée d'un quai flottant comprenant plusieurs ouvrages, notamment des cellules circulaires de palplanches, deux empierrements protecteurs, un pont maintenu sur pieux et pourvu de rampes d'accès ainsi qu'une barge flottante amarrée à l'aide de câbles. Préalablement à la mise en place des cellules de palplanches, une couche de sédiments sera draguée. Un quai temporaire sera mis en place durant l'été 2013 pour débuter le transbordement du concentré.

## **Anne-Marie Gaudet**

Secrétaire executive

Comité federal d'examen Nord

418-648-7831

Anne-Marie.Gaudet@ceaa-acee.gc.ca

